

TGV® Bruxelles-France – Bagages à main

Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.

PUIS-JE EMPORTER DES BAGAGES A MAIN ?

Vous pouvez, à l'occasion de votre voyage avec TGV® Bruxelles-France, effectuer le transport d'objets ou d'effets personnels, tels que vêtements, linge de maison, objets de toilette, livres, articles de sports affectés à un but de voyage, ... comme bagages à main. Vous êtes autorisé à les prendre gratuitement avec vous dans les voitures des trains.

QUELS BAGAGES PUIS-JE EMPORTER ?

- Les bagages à main que vous pouvez porter et placer vous-même aisément dans les espaces dédiés sont admis à bord, pourvu que les prescriptions de douane, de police ou d'autres autorités administratives ne s'y opposent pas.
- Vous pouvez emporter les valises, les sacs de voyage et les sacs à dos, les skis, les poussettes d'enfants et, dans une housse de 120 cm x 90cm au maximum, les vélos démontés et les planches nautiques.
- Vous voulez emporter votre vélo? Consultez les Conditions Particulières « TGV® Bruxelles-France – Transport de vélos ».
- Les récipients portables de gaz médical sont admis à bord dans une quantité nécessaire au voyage. Vous devez pour cela vous munir de vos documents médicaux.

QUELS BAGAGES NE PUIS-JE PAS EMPORTER ?

- Les objets et matières suivants (liste non limitative) sont interdits à bord du train comme bagages à main :
 - Les vélomoteurs et les motos,
 - Les matières et objets dangereux, notamment, les armes, les matières et objets explosifs ou inflammables, les matières comburantes, toxiques, radioactives ou corrosives,
 - Sauf en ce qui concerne les forces de l'ordre en service : les armes à feu chargées ou non et tout autre objet capable de lancer des projectiles (pistolets, revolvers, armes factices, ...), les armes blanches pointues, aiguës ou contondantes (couteaux, haches, machettes, flèches, ...).
- Dans des circonstances exceptionnelles, l'entreprise ferroviaire peut limiter le nombre et les dimensions des bagages à main pouvant être emportés dans les voitures.
- Le personnel de train a le droit de s'assurer, soit contradictoirement avec vous, soit en cas d'absence ou de refus, à l'intervention d'un officier de police, de la nature des objets introduits dans les voitures.



COMMENT TRANSPORTER MES BAGAGES ?

- A bord de TGV® Bruxelles-France, des espaces sont prévus au niveau des entrées sur les plateformes ou bien au centre des voitures, pour vos bagages les plus volumineux. Nous vous conseillons de les y déposer. Si vous préférez garder votre bagage avec vous, placez-le sur les portes bagages au-dessus de votre siège.
- Chaque bagage déposé dans le train doit pouvoir être identifié comme appartenant à un voyageur. Il doit être étiqueté de manière visible et porter les nom et prénom du voyageur. Tout objet non identifié est considéré comme suspect et peut être détruit par les services compétents.
- Les fauteuils roulants pliables des personnes à mobilité réduite sont également acceptés comme bagages à main sous les mêmes conditions que ci-dessus. Toutefois, les personnes à mobilité réduite, qu'elles restent ou non dans leur fauteuil roulant pendant le voyage, sont autorisées à le conserver avec elles.
- Votre bagage ne peut entraver la circulation dans les couloirs ou l'accès aux compartiments et voitures. Ils ne gêneront pas les autres voyageurs ni le personnel de train et ne causeront aucun dommage (par exemple aux autres voyageurs, aux autres bagages ou au matériel ferroviaire).
- Le chargement, le transbordement, le déchargement et la surveillance des bagages à main que vous prenez avec vous pendant votre voyage vous incombent totalement, même lorsqu'ils sont placés dans des emplacements prévus à cet effet, en bout ou en milieu de voiture. L'entreprise ferroviaire ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de vos bagages.
- Ne laissez jamais vos bagages à main sans surveillance et signalez immédiatement des objets trouvés au personnel de l'entreprise ferroviaire.
- Le personnel peut inspecter les bagages à main laissés sans surveillance ainsi que leur contenu. Il est autorisé à les décharger du train et à les détruire au cas où l'entreprise ferroviaire ou les autorités l'estimeraient nécessaire pour la sécurité de l'exploitation ou celle des voyageurs.

VOTRE TRAJET AVEC AVEC TGV® BRUXELLES-FRANCE FAIT-IL PARTIE D'UN VOYAGE AVEC D'AIR FRANCE ?

L'interdiction de transporter des armes à feu ne vous concerne pas à condition que vos bagages soient transportés en soute, qu'ils aient été enregistrés au comptoir Air France et que vous n'y ayez plus accès à partir de l'enregistrement.

A QUEL PRIX ?

Le transport de bagages à main est gratuit.



SERVICE D'ASSISTANCE AU TRANSPORT DE BAGAGES À BRUXELLES-MIDI

Pour un montant de **€5** (+ 2€ par bagage supplémentaire), notre partenaire **Wibag** - présent en gare de Bruxelles-Midi - porte vos bagages avec un chariot et vous accompagne partout dans la gare.

Wibag propose également des services bagages complémentaires comme l'**emballage** de vos bagages avec un film de protection ultra-résistant, ou la fourniture de **box** agréés par les compagnies aériennes et ferroviaires pour le transport de vos objets.

Pour garantir un service optimal, Wibag recommande de réserver votre assistance bagages **24h à l'avance** via www.wibag.be ou par téléphone au numéro **+32 491 94 04 05**.

